



**ORAMIP**

OBSERVATOIRE RÉGIONAL  
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES

## ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Départements du Tarn et du Tarn-et-Garonne

### PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

Recommandations sanitaires et comportementales

Communiqué du 05/12/2015 à 8h00

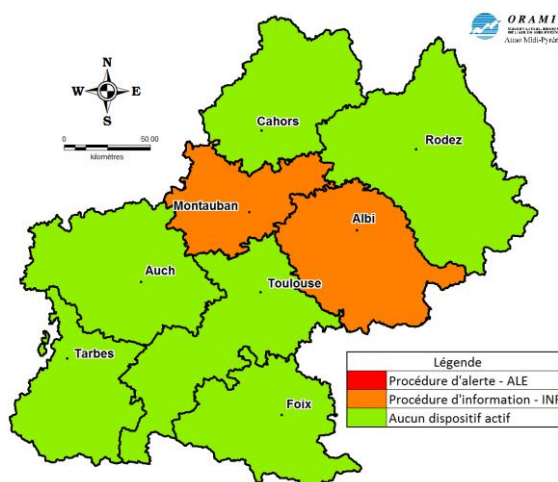
Sur les départements du Tarn et du Tarn-et-Garonne, l'ORAMIP a enregistré une concentration en particules en suspension (PM10) supérieure à 50 microgrammes par mètre cube ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ).

Les concentrations moyennes mesurées s'élèvent, ce jour, à  $52,4 \mu\text{g}/\text{m}^3$  sur cet arrondissement.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 03 mai 2012, le préfet du Tarn met en œuvre la procédure d'information et de recommandation du public.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 19 mai 2006, le préfet du Tarn-et-Garonne met en œuvre la procédure d'information et de recommandation du public.

**MERCI DE RELAYER CE MESSAGE**



#### DESCRIPTION DU PHENOMENE

**La cause principale** de cette pollution est l'accumulation des particules en suspension du fait d'une atmosphère très stable et d'un vent faible. Ces particules peuvent être émises par le trafic routier, les dispositifs de chauffage, les industries, ou peuvent être d'origine naturelle.

#### ÉVOLUTION

Depuis le début de la semaine, l'effet combiné des émissions polluantes et de conditions météorologiques défavorables a permis l'accumulation de polluants dans l'atmosphère. Au cours de la journée du 04/12/2015, les niveaux de particules en suspension sont restés importants en raison des conditions météorologiques limitant la dispersion des polluants. Au cours de la nuit, les émissions de particules dans l'air ont entraîné une élévation des concentrations. Le panache de pollution ainsi formé a stagné sur les départements du Tarn et du Tarn-et-Garonne jusqu'à atteindre le seuil réglementaire d'information et de recommandation.

L'évolution de cet épisode de pollution est défavorable pour la journée du 05/12/2015 car la nappe de pollution devrait peu évoluer. Pour la journée du 06/12/2015, la situation devrait s'améliorer avec l'arrivée du vent qui devrait dissiper les polluants atmosphériques.

Cette procédure est valable pour la journée du 05/12/2015.

Renseignements ORAMIP : 05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46

Résultats actualisés disponibles sur [www.oramip.org](http://www.oramip.org)



**ORAMIP**

OBSERVATOIRE RÉGIONAL  
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES

## ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Départements du Tarn et du Tarn-et-Garonne

### PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10

Recommandations sanitaires et comportementales

Communiqué du 05/12/2015 à 8h00

#### RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LA POLLUTION

- réduire les vitesses de tous les véhicules,
- pratiquer le covoiturage et utiliser les transports en commun,
- s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs industriels de dépoussiérage,
- éviter d'allumer des feux d'agrément (bois),
- limiter les activités d'écobuage,
- rappel de l'interdiction des activités de brûlage de déchets verts.

#### RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Les adultes et enfants avec des problèmes cardiaques ou pulmonaires devraient envisager de réduire les activités physiques et sportives intenses. Ils doivent respecter leur traitement médical en cours et consulter leur médecin en cas de difficulté respiratoire inhabituelle

Il est également recommandé de veiller à ne pas aggraver les effets de la pollution par d'autres facteurs irritants des voies respiratoires, tels que l'usage de solvants ou de peinture sans protection appropriée, et surtout par la fumée de tabac. L'aération des locaux doit être maintenue.

Renseignements ORAMIP :

Résultats actualisés et recommandations comportementales disponibles sur [www.oramip.org](http://www.oramip.org)

05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46

Informations sur la santé, AIR-SANTE : 05.61.77.94.44



**ORAMIP**

OBSERVATOIRE RÉGIONAL  
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES

## **ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR**

**Zone concernée : Départements du Tarn et du Tarn-et-Garonne**

**PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC**  
**pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10**

**Communiqué du 05/12/2015 à 8h00**

Liste des communes concernées par cet évènement de pollution de l'air :

Toutes les villes des départements du Tarn et du Tarn-et-Garonne